



Le 23 janvier 2023

Monsieur le ministre,

Alors que le projet de réforme des retraites a été présenté par la Première ministre, les deux organisations syndicales représentatives du corps de conception et de direction, le SCPN et le SICP, souhaitent vous rencontrer rapidement pour discuter avec vous des problématiques spécifiques au régime des retraites des commissaires de police.

Tout d'abord, il nous semble important de rappeler que le corps de conception et de direction de la police nationale (CCD) est déjà le corps actif qui travaille le plus tard, avec actuellement une moyenne de départ supérieure à 61,5 ans, situation en partie due à l'écèlement de la bonification quinquennale. Ce sujet, sur lequel nous nous sommes largement entretenus avec vous par le passé, devrait trouver une issue favorable puisque, selon les annonces, l'écèlement serait enfin supprimé, ce dont nous nous félicitons.

Nous souhaitons toutefois aborder dans le détail ce point très important pour connaître les modalités et le calendrier précis de la suppression de ce dispositif, et envisager comment nous pourrions éventuellement en faire bénéficier nos collègues qui sont partis en retraite écèlés et lésés.

Nous souhaitons aussi discuter avec vous de cette réforme qui recule l'âge d'ouverture des droits et allonge le nombre de trimestres requis. Une réforme qui s'appliquerait de manière immédiate impacterait des collègues dont l'ouverture des droits est déjà effective ou proche, ce qui serait parfaitement injuste.

L'application de nouvelles règles contraignantes pour un départ à la retraite plus tardif nous paraît également justifier l'ouverture de réflexions sur d'anciennes règles qui pourraient être amenées à évoluer. Ainsi, si nous devons travailler plus longtemps, et alors même que nous surcotisons tout au long de notre carrière, nous souhaitons discuter d'un déplaçonnement de la durée de cette bonification, aujourd'hui quinquennale, pour l'adapter à la réalité des années effectuées sur le fondement du principe d'un an de bonification pour chaque 5 années effectuées.

Nous souhaitons également aborder plusieurs autres thématiques périphériques qui pourraient mieux équilibrer les modifications importantes évoquées lors de l'annonce de cette réforme, et notamment engager rapidement des négociations concernant notre grille indiciaire et régime indemnitaire, en lien avec les avancées obtenues pour les administrateurs de l'État, conformément au protocole que nous avons signé avec vous.

Dans un contexte où la violence ne cesse de croître à l'endroit des forces de sécurité intérieure, tous grades confondus, il nous paraît aussi indispensable d'envisager un relèvement du niveau de l'ISSP qui intègre notre assiette de calcul de pensions de retraite. L'intégration de tout ou partie des primes dévolues au CCD pourrait aussi constituer un axe de réflexion de nos échanges, à l'instar d'autre corps de la fonction publique (contrôleurs aériens).

Enfin, nous ambitionnons un retour total à l'équité avec le dispositif dont bénéficient notamment gendarmes et magistrats en matière de cumul emploi/retraite. Il s'agirait ainsi d'élargir le dispositif à tous les emplois du privé et non plus seulement ceux en lien avec le domaine de la sécurité.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Olivier BOISTEAUX

Président du SICP

Handwritten signature of Olivier Boisteaux, consisting of a large, stylized 'O' followed by a horizontal line and a small dot.

David Le BARS  
Secrétaire Général du SCPN

Handwritten signature of David Le Bars, consisting of a stylized 'D' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Monsieur Gérald DARMANIN  
Ministre de l'Intérieur  
Place Beauvau  
Paris